

ment, qui pourront paraître aux uns banales et aux autres étranges, qui ne me semblent pourtant pas inopportunes et qu'il m'est arrivé d'entendre souvent échanger entre liturgistes et artistes. Il s'agit de la construction ou mieux du plan et de la disposition des églises : de celles qui existent, pour en constater à un point de vue spécial les qualités et les défauts ; de celles qui sont à bâtir — à rebâtir, hélas ! — pour leur assurer, à ce même point de vue, le maximum de qualités.

Ce point de vue est celui-ci. Il faudrait que les églises aient un plan conçu de telle façon que soit assurée aux fidèles qui la remplissent une très grande facilité de participer activement à la liturgie. Pour cela, il est nécessaire, au moins, que tous les fidèles puissent aisément voir, entendre et chanter. On admettra sans peine qu'un tel désir soit conforme au bon sens. On se rendra compte aussi qu'il correspond aux exigences canoniques : *...ut in ecclesiarum aedificatione vel refectione serventur formae a traditione christiana receptae et artis sacrae leges.* (Cod. jur. can., c. 1164, § 1.) La tradition, nous verrons qu'elle nous est favorable.

Les règles de l'art sont, si je ne me trompe, fondées d'abord sur celle-ci que tout édifice doit pouvoir servir utilement à la fin pour laquelle il est élevé.

1o VOIR

Est-ce qu'il est facile de voir dans nos églises ? Je parle ici, et dans tout cet article, des églises un peu grandes, à trois nefs.

Quelquefois, on n'y voit rien ou presque, tant il y fait sombre. Cette obscurité, ou demi-obscurité, peut plaire. Elle a ses avantages, surtout pour qui vient chercher un moment de recueillement dans le temple solitaire... Mais les églises ne sont pas faites premièrement à l'usage des âmes inquiètes. Elles sont faites pour des offices qui sont des réunions publiques et dont le centre est un spectacle. On supplée au manque de lu-